



— Ville de —
Pont-Sainte-Maxence

Centre Communal d'Action Sociale

REGLEMENT COUPON AIDE DE 15 €

Année 2026/2027

Contexte :

Le centre communal d'action sociale de Pont-Sainte-Maxence souhaite favoriser l'accessibilité à la pratique d'activités sportives et culturelles aux familles les plus défavorisées. Elle offre pour cela aux jeunes maxipontains le « coupon aide de 15 € » qui permet une réduction de 15 € sur le prix de la cotisation (licence et adhésion).

Définition :

Le coupon « aide de 15 € » est un coupon d'une valeur de 15 € qui sera délivré par la Direction de l'événementiel, de la communication et de la vie associative (DECVA), dans la limite des 75 coupons disponibles

Bénéficiaires :

Tous les jeunes âgés de 3 à 11 ans inclus s'inscrivant dans une association sportive ou culturelle pontoise, reconnue par la ville. Les jeunes doivent être obligatoirement domiciliés à Pont-Sainte-Maxence. Il n'est attribué qu'une seule coupon « aide de 15 € » par bénéficiaire pour l'adhésion à une activité.

Procédure d'attribution :

Pour bénéficier de l'accompagnement, les familles concernées devront :

1. Récupérer auprès de la Direction de l'événementiel, de la communication et de la vie associative, un formulaire à compléter ou sur le site internet www.pontsaintemaxence.fr à partir du 7 septembre 2026. Elles devront également fournir leur avis d'imposition de l'année 2025 permettant le calcul du quotient familial.
2. Renseigner le formulaire et accepter le présent règlement.
3. Déposer le formulaire et l'avis d'imposition à la Direction de l'événementiel, de la communication et de la vie associative, située au 20 rue Louis Boilet à Pont-Sainte-Maxence. Après étude du dossier, le « coupon aide de 15 € » sera remis pour les enfants des familles dont le quotient est inférieur à 13 999 €.
4. Remettre le coupon « aide de 15 € » à l'association pontoise souhaitée lors de l'inscription pour bénéficier de la réduction.
5. L'association appliquera la réduction de 15 € sur le montant de la cotisation annuelle.